

Compte rendu du conseil municipal du mardi 10 novembre 2020 à 18 h 00
Salle Polyvalente

M. Bourdouné : Bonjour, nous avons des décisions importantes à prendre et il était important que cette instance puisse se réunir. Nous disposons d'une infrastructure particulièrement adaptée, en l'occurrence la salle polyvalente, qui nous permet de nous réunir dans le strict respect des règles de distanciation. Je vous remercie pour votre présence à tous ce soir.

Appel des conseillers présents et procurations. Le quorum est atteint.

M. Girault Dominique est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Hommage aux victimes des attentats :

M. Bourdouné : Mesdames, messieurs,

En ce jour de conseil municipal je souhaite honorer la mémoire de celles et ceux qui viennent de succomber sous les coups de l'obscurantisme et du fanatisme religieux.

La république saigne.

Elle saigne d'avoir dû enterrer plusieurs de ses citoyens, victimes expiatoires de l'intolérance de quelques-uns, victimes innocentes de terroristes islamistes.

La république pleure, elle pleure de voir ses valeurs foulées au pied par ceux qui cherchent à déstabiliser nos sociétés et imposer, par la terreur, des règles et des comportements qui ne seront jamais les nôtres.

La république, c'est la liberté d'expression. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 confirme que « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

La république, c'est le droit au blasphème, qui, comme le disait Pierre Bayle « n'est scandaleux que pour celui qui vénère la vérité blasphémée »

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire géographique à Conflans saint Honorine, est assassiné à l'arme blanche puis décapité.

Son agresseur lui reproche d'avoir, le 06 octobre, lors d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression, montré deux caricatures de Mahomet.

Samuel Paty a été assassiné pour avoir voulu porter haut, mais surtout transmettre, les valeurs de la France.

Le 29 octobre, Nadine Devillers, Vincent Loqués, Simone Barreto Silva, ont été lâchement assassinés au couteau à l'intérieur de la basilique Notre Dame de Nice. Là encore, la réplique des caricatures semble être le prétexte à ces assassinats.

Honorer la mémoire de Samuel Paty, Nadine Devillers, Vincent Loqués, Simone Barretta, nous oblige à vivre encore plus intensément les valeurs de la république dans notre quotidien d'élus mis également de citoyens.

Liberté égalité Fraternité sont trois notions chères à nos cœurs.

En hommage à la mémoire des dernières victimes du terrorisme, je vous demande, de respecter une minute de silence.

Minute de silence.

Hommage à Bernadette Poupet, ancienne conseillère municipale.

Mesdames messieurs,

Je souhaite ce soir honorer la mémoire de Madame Poupet Bernadette, ancienne conseillère municipale, décédée le 26 octobre 2020.

Bernadette s'en est allée, emportée par une longue maladie contre laquelle elle aura lutté pendant de nombreuses années.

Elle l'aura affrontée sans jamais faillir, sans jamais faiblir, sans jamais se plaindre, toujours plus préoccupée par le bien être des autres que par elle-même.

Bernadette s'en est allée ! Elle restera, pour beaucoup de celles et ceux qui la côtoyait, l'incarnation même du dévouement.

Au service des autres, elle l'a été tout au long de son parcours professionnel. Elle a été salariée de notre collectivité de 1975 jusqu'à la retraite. D'abord agent spécialisé des écoles maternelles, elle a ensuite exercé les fonctions d'agent de bureau en 1978 puis de téléphoniste à compter de 1980 ; Nommée agent administratif le 01/01/88 promue agent administratif qualifiée le 01/04/93, elle devient adjoint administratif le 01/04/99 avant de partir en retraite fin 1999.

En retraite, elle s'est engagée en politique sur le plan local.

Elle a été élue une première fois en 2001, sur la liste PS PCF menée par Mr Bernard Bardin, puis réélue aux côtés de Mme Boisorieux en 2014. Elle a, lors de ses mandats, fait la démonstration de son implication à travailler au bien commun. Toujours de

bon conseil elle était notamment impliquée dans de nombreux dossiers, en lien avec l'éducation, les affaires sociales, la solidarité, le jumelage et le conseil municipal de enfants et des jeunes.

Les mots qui ornent le fronton de nos mairies, bien plus que la devise de notre république, étaient le chemin de ses engagements.

Bernadette était engagée, engagée pour les autres, engagées auprès des autres, notamment les plus faibles et les plus fragiles.

A chacun, elle savait donner l'espoir, en chacun elle savait identifier les potentiels, rassurer quant à la capacité à évoluer et à se dépasser, faire des personnes quelle accompagnait les acteurs de leur propre vie.

Elle a longtemps suivi le chemin parcouru par celles et ceux qui souhaitent améliorer les hommes et la société. Aux termes de liberté, égalité, et fraternité, elle rajoutait celui de laïcité.

Elle était une militante convaincue de la laïcité, qu'elle identifiait comme le ciment de notre vivre ensemble, l'instrument privilégié qui nous permet de faire société malgré nos différentes sensibilités et convictions.

Les valeurs qui étaient les siennes, les valeurs qu'elle a su partager et transmettre, inscrivent Bernadette pour longtemps dans la longue lignée des femmes et des hommes libres. Pour l'ensemble de ses actions qu'elle soit remerciée.

Je vous remercie en mémoire de ses engagements, de respecter à présent une minute de silence.

Minute de silence.

Election d'un adjoint

M. Bourdoune donne la parole à M. Dedianne.

M. Dedianne : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette décision a été difficile à prendre et a été mûrement réfléchi en concertation avec vous, Monsieur le Maire. Cette démission n'a rien de politique, elle est personnelle. D'autant qu'avec vous, Monsieur le Maire, pendant ces 5 mois, nous avons longuement discuté, échangé, travaillé sur les chantiers en cours, les projets d'avenir pour notre commune et notre territoire. Pour notre commune, les projets vont être réalisés. Par contre, je suis très inquiet pour notre territoire.

D'autre part, monsieur le Maire, nous partageons les mêmes valeurs, valeurs qui nous guident dans nos choix, qui nous guident à prendre des décisions. J'ai eu le plaisir de travailler avec vous. Au-delà des valeurs de notre République que nous respectons,

il y a une valeur que je retiendrai ce soir c'est l'honnêteté. Il aurait été malhonnête de continuer mon mandat aux travaux, à l'urbanisme, car j'ai des problèmes physiques et je préfère que quelqu'un d'autre puisse continuer le chemin et suivre les chantiers en cours. Je continuerai à vos côtés à œuvrer pour notre commune et notre territoire. J'ai découvert en vous un homme droit, plein d'humanité et de nos jours c'est une très grande qualité. Je vous remercie Monsieur le Maire de m'avoir fait confiance. Je serai à vos côtés. Merci de votre écoute.

M. Bourdoune : Merci pour votre honnêteté, votre sincérité et votre engagement pour la collectivité sur plusieurs mandats au-delà de ces quelques mois.

Constitution du bureau de vote : M. Loïc Boiché et Mme El Mouttaki-Cavalli Kabboura.

M. Bourdoune donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L 2122.4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. l'article L. 2122-7 :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

ARTICLE L2122-7-2

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à L 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

M. Bourdoune propose que ce nouvel adjoint soit installé au **7^e rang d'adjoint** dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette disposition.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

M. Bourdoune invite maintenant à procéder à l'élection d'un adjoint au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur Guibert et Madame Schweyer indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote.

M. Bourdoune demande s'il y a des candidats ?

Il indique que M. Roland GATEAU est candidat.

A l'appel de son nom, chaque conseiller s'approche de la table de vote et dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote par le bureau de vote :

Les résultats du premier tour sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 14

M. Roland GATEAU : 22 Voix

Monsieur Roland Gateau ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé adjoint et est immédiatement installé 7^e adjoint selon l'ordre du tableau suivant :

1^{er} adjoint : Isabelle Ciudad-Kadi

2^e adjoint : Patricia Bonin

3^e adjoint : Gilles Texier

4^e adjoint : Valérie Taupenot

5^e adjoint : Alain Magnien

6^e adjoint : Louissette Duqué

7^e adjoint : Roland Gateau

Création de postes :

Il y a lieu de procéder à la création des postes correspondant aux avancements de grades liés aux promotions 2021 :

- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint techniques à temps complet afin de stagiairiser deux agents contractuels

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Durées d'amortissement :

Définition :

Instruction comptable M14 – Guide

« L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables. »

Contexte :

Le logiciel de gestion comptable et financière a été mis à jour récemment. Il convient de le paramétrer à nouveau en ce qui concerne les durées d'amortissement des biens meubles et immeubles.

Ces durées doivent être validées par une délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé l'adoption d'une nouvelle délibération actant les durées d'amortissement des biens.

Cadre juridique :

Article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre en charge des collectivités locales et du ministre chargé du budget, à l'exception toutefois :

Bien ou catégorie de bien	Décision du CM
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	Non concerné.
Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Brevets	5 ans

Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel, des études	Même durée que les biens concernés
Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations	Eclairage public : 20 ans Biens immobiliers : 30 ans
Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5 ans
Voitures	6 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	12 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans 10 ans
Matériel informatique	2 ans 5 ans
Matériels classiques	6 ans 10 ans
Coffre fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	5 ou 10 ans
Equipements des garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Terrains de gisement (mines et carrières)	Durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction
Bâtiment légers, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Madame Maillard : J'ai une question par rapport aux véhicules. La durée proposée est de 6 ans. Il faut voir le prix de véhicule et de l'usage. On pourrait prévoir une durée plus longue. Pour le mobilier, il serait de 15 ans plutôt que 10 ans. Qu'est-ce que le matériel de laboratoire ?

M. Bourdoune : le matériel de laboratoire : ce sont des matériels spécifiques pour l'usine de traitement de l'eau. Cela peut aller des pipettes à des outils plus importants. Pour les véhicules, 6 ans représente une durée moyenne. Il s'agit d'une durée d'usage pratiquée par les collectivités. Ce sont des véhicules peu chers, les moyens de notre collectivité ne nous le permettent pas.

Mme Maillard : Une commission des finances a été programmée en visioconférence. Le mail a été transmis le jour même. Nous souhaitons recevoir les convocations et mails bien en avance afin de nous y préparer. Nous n'avons pas pu être présent lors de cette commission. Nous vous proposons s'il est possible d'établir un tableau de bord avec les dates des commissions pour les recevoir en avance soit en visio soit en présence, afin de pouvoir nous organiser.

M. Bourdune : La convocation a été envoyée dans les délais réglementaires. Ce que vous avez reçu le jour même est le lien « Zoom » pour participer à la réunion de façon dématérialisée. Je préfère pour ma part les réunions en présentiel. C'est bien à cause des circonstances dégradées et de la situation sanitaire qui évolue au jour le jour, que la collectivité est dans l'adaptation permanente en fonction de la doctrine de la Préfecture. De ce fait, le lien Zoom vous a été remis dans la journée.

Mme Maillard : Le lien reçu dans la journée paraît trop juste. Peut-on nous appeler et nous transmettre un lien pour être prêt en visio et être présent lors de ces commissions ?

Mme Ciudad-Kadi : Actuellement, ce sont des plateformes très sollicitées. Pour les réunions des collectivités, les réunions de CA du Lycée, par exemple le lien ne nous parvient que dans la journée. Mais en amont, ce qui compte c'est d'être prévenu de la date et heure de la commission.

M. Bourdune : Le fonctionnement démocratique doit se faire de la manière meilleure. Nous ferons en sorte de vous transmettre les éléments. Je vous encourage à vous inscrire sur la plateforme zoom, c'est gratuit. Cela évitera que certains ne puissent se connecter. Par ailleurs, certains peuvent être reçus en mairie pour participer à ces réunions en toute sécurité.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Affectation Dotation Cantonale d'Equipeement 2018 et 2019 :

Les dotations DCE 2018 et 2019 doivent être affectées à des projets spécifiques avant de solliciter leur versement. Il est proposé de les affecter aux projets suivants :

- Déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal : DCE 2019 : 12 705 €
- 3^{ème} tranche de réhabilitation de la mairie (archives) : DCE 2018 : 12 705 €

Le Conseil Municipal adopte ces affectations à l'unanimité.

Subventions aux écoles maternelles :

Il est proposé d'attribuer comme chaque année une subvention aux écoles maternelles pour les arbres de Noël et les petites fournitures.

En 2019, il a été accordé 10,50 €/élève pour les arbres de Noël et 52,50 €/classe pour les petites fournitures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ces montants de subvention, soit :

- Arbres de Noël :
 - école maternelle Jules Renard : 73 élèves → 766,50 €
 - école maternelle Ferme Blanche : 36 élèves → 378,00 €
- Petites fournitures :
 - école maternelle Jules Renard : 3,5 classes → 183,75 €
 - école maternelle Ferme Blanche : 2 classes → 105,00 €

soit au total 1 433,25 €.

Eglise de Bethléem : Demande de subvention auprès de la DRAC

L'échafaudage permettant l'assèchement de la structure de l'Eglise Notre-Dame de Bethléem a fait l'objet d'un marché public qui devait s'achever le 6 juin 2020. Une extension a été prévue jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est proposé l'adoption d'une délibération visant à demander une subvention à la DRAC au titre de l'entretien de l'édifice, portant sur 40 % de la dépense HT.

Coût de location de l'échafaudage sur la période 07/06/2020 au 31/12/2020 :

- HT = 58 387,46 €
- TTC = 70 064,96 €

L'aide sollicitée est donc de 23 355 €.

Mme Maillard : Récupère-t-on la TVA ?

M. Bourdoune : oui

Mme Maillard : A-t-on demandé une subvention au titre de la direction de la sauvegarde des Monuments Historiques.

M. Bourdoune : Nous avons essayé de faire classer cette église, mais elle est inscrite. Nous ne pouvons pas redéposer de dossier de demande de classement avant 10 ans. C'est pourquoi, nous nous engageons à petits pas sur la prolongation de l'échafaudage.

Ce projet a été initié sous la précédente mandature et je souhaitais savoir exactement où nous allons. Nous attendions la réponse d'un éventuel classement. Le projet de 4 M€ est très important. Il y a plusieurs problématiques. Si nous avions eu le classement, les subventions de l'Etat étaient à hauteur de 60 % et des subventions auprès de grands cimentiers du fait de la particularité de sa structure béton. Sans le classement, cela représente 20 % de financement en moins sur 4 M€. Cela implique de changer radicalement les orientations de la collectivité sur ce projet sur une bonne partie du mandat. D'ici la fin de l'année, nous souhaitons provoquer une réunion des financeurs pour une étude des financements pour déterminer les différents scénarios techniques, plusieurs tranches. Nous souhaitons nous assurer que les tranches imaginées sont nécessaires pour minorer les coûts.

Nous devons faire un tour de table avec la Région, la DRAC, les différentes fondations et travailler sur la destination définitive de ce lieu. Parce que réhabiliter un bâtiment comme celui-ci juste pour faire de la préservation du patrimoine, même s'il a un intérêt patrimonial certain pour les Clamecycois, n'arrivera pas à convaincre les financeurs potentiels sans une destination définitive de ce lieu.

J'ai reçu l'association du Flottage, comme cela a été indiqué en conseil communautaire, qui cherche un endroit pour créer un centre d'interprétation du flottage. Différentes dispositions pour ce lieu l'église de Bethléem sont possibles et notamment en faire un lieu majeur la promotion du patrimoine historique du flottage. Il s'agit de tourisme, il convient de rencontrer les élus de la communauté de communes pour en faire un projet à l'origine municipal d'intérêt majeur pour la communauté de communes, ce qui implique une participation de la communauté de communes.

La réhabilitation de ce bâtiment pour en faire un centre d'interprétation du flottage est l'occasion de rassembler les acteurs majeurs de ce territoire, de faire territoire. Ce sont de gros travaux qui nous attendent jusqu'à la fin de l'année. Je n'engage pas la responsabilité de la collectivité sur de tels montants sans avoir consolidé les financements des différentes tranches pour aller au terme de la réhabilitation.

Mme Maillard : Qu'a avancé la direction de sauvegarde des MH ? quels sont leurs arguments pour ne pas classer l'église ?

M. Bourdoune : Je n'ai pas reçu le procès-verbal même s'il s'agit d'un bâtiment d'intérêt majeur, mais entretemps Notre Dame de Paris a brûlé. Est-ce pour cela que notre dossier n'est pas retenu. Les priorités ont changé en cours de route. L'engagement de la DRAC était fort pour le classement de ce bâtiment. Malheureusement, il propose et c'est le niveau national qui dispose. La DRAC est à nos côtés. C'est un projet majeur et qui nous tient à cœur et nous allons

travailler ensemble de manière très active à la recherche des financements complémentaires pour ce projet de réhabilitation et pour en faire un lieu privilégié du flottage sur notre territoire.

Mme Maillard : A partir du 31 décembre, est-ce que l'on pourrait penser retirer l'échafaudage ?

M. Bourdoune : Cela va dépendre du travail que nous allons faire actuellement en commun avec les acteurs du territoire, notamment les financeurs et les discussions avec la communauté de communes.

Mme Maillard : L'assèchement de cette église n'est pas encore finalisé ?

Mme Taupenot : Si l'on retire l'échafaudage en ce moment, alors qu'aucun travaux n'a été fait, serait la laisser en l'état et perdre beaucoup de temps. Ce serait une mauvaise nouvelle, cela remet en question la préservation de ce lieu.

M. Bourdoune : L'enjeu est de consolider les financements. Les travaux se déroulent en plusieurs phases :

1^{ère} tranche : travaux d'urgence, mise hors d'eau et mise en place d'un parapluie de protection

2^e tranche : traitement de problématiques structurelles reprise en sous-œuvre : Installer des micropieux sous le bâtiment car les sols et le bâtiment bougent : 1 045 000 €

3^e tranche : traitement de l'ensemble du clos et du couvert : 1,841 M€

Il s'agit d'un projet à moyen et long terme. Notre travail est de consolider les financements, de travailler avec la DRAC de manière privilégiée pour récupérer de l'argent auprès de la Région, le Département, l'Etat (DETR DSIL), pourquoi pas l'appel au loto de Stéphane Berne, en fonction de la destination du lieu, car c'est l'un des éléments majeurs pour retenir les projets, et le mécénat des grands cimentiers.

Mme Maillard : Notre ministre de la culture est née en Bourgogne. Elle peut peut-être avoir un élan d'aide pour que l'Etat puisse finaliser ce projet.

M. Bourdoune : Dans le plan de relance porté par l'Etat, il y a un plan « cathédrales ». Pour nous c'est une collégiale. Une collégiale est une cathédrale sans évêques. Il y a un plan cohérent et les services travaillent sur ce projet et ainsi obtenir des subsides supplémentaires.

M. Carvoyeur : En cas d'échec total de toute négociation financière, on sera obligé de démonter l'échafaudage ?

M. Bourdoune : En cas d'échec total, ce que je n'imagine pas, puisqu'on est sur un projet majeur d'attractivité pour notre territoire, dans l'hypothèse où rien n'aboutirait, le Conseil Municipal devra se positionner.

M. Carvoyeur : Une boutade : L'église de Bethléem était à l'emplacement de l'église des Evêques. C'est bien une cathédrale.

M. Bourdoune : Les Evêques de Bethléem n'avaient qu'une chapelle. Elle a remplacé l'église du quartier de Baillant construite au 19^{ème} siècle et effondrée au début du 20^e.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Musée : plan de récolement décennal

Il est nécessaire de valider le plan de récolement décennal.

Mme Maillard : Quelques observations : par rapport aux conservations particulièrement mauvaises, est-ce qu'il y a possibilité que les expositions soient protégées dans un autre lieu, notamment celles déposées à l'ancien Abattoir, pour les placer à l'abri.

Mme Taupenot : A l'ancien Abattoir, c'est la dernière réserve. Il n'y a que quelques œuvres exposées. Les réserves sont pleines. Le Centre Culturel Romain Rolland n'est pas fait pour mais il est hors d'eau. Pour les Abattoirs, c'est plus gênant.

M. Bourdounne : nous avons un musée très riche, de grande qualité et de très riches collections dont le patrimoine s'est enrichi au fil du temps par des donations. On a été « débordés » par l'ensemble des éléments qui participent du patrimoine de ce musée. Concernant les Abattoirs, il y a une destination prochaine à ces lieux avec une solution n'est pas définitive. Les éléments du patrimoine seront déplacés.

Mme Maillard : Est-ce possible au niveau du musée de prêter des œuvres d'en profiter pour faire des expositions temporaires et louer nos œuvres dans un autre musée ?

Mme Taupenot : Le récolement sert à cela. Les œuvres sont recensées sur un logiciel national. Régulièrement, nous les prêtons à d'autres musées, Nevers, Auxerre voire ailleurs. Tous les musées n'ont que 10 % de leurs œuvres exposées, 90 % sont en réserve. C'est un patrimoine exceptionnel et on ne va plus dans les musées pour voir un amoncellement d'œuvres mais les visiteurs demandent un cheminement intéressant au sein du musée. Le but du récolement est d'avoir une vision globale et partager.

N. Bourdounne : Nous avons été sollicités par le musée de Nevers pour prêter 15 œuvres de Pouyaud qui y sont exposées. Les lieux d'exposition temporaires, nous les avons : lavoir place des Jeux, centre culturel Romain Rolland où notre ami et conseiller municipal Rémi Cholet a débuté une magnifique exposition, l'OTSI, des lieux de création que les artistes peuvent s'emparer de manière régulière pour montrer leurs créations.

Mme Maillard : Je pense à la dégradation des œuvres stockées au centre culturel Romain Rolland ou aux anciens abattoirs qu'il faudrait protéger davantage.

M. Bourdounne : C'est pour cela qu'on demande au directeur de faire preuve d'imagination pour développer l'attractivité du musée et en faire un des lieux majeurs de culture sur notre territoire.

Le plan de récolement est adopté à l'unanimité.

Etude de préfiguration pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur les 6 bassins d'alimentation des captages prioritaires du nord de la Nièvre

La cellule d'animation agro-environnementale des captages prioritaires du nord de la Nièvre, fédérée par la Ville de Clamecy, mène des actions pour protéger les captages d'eau potable

depuis 2013. Cependant, les problématiques environnementales demeurent dans les captages (molécules phytosanitaires, notamment métabolites, et nitrates).

En 2020, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a lancé un projet d'expérimentation concernant la mise en place du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Il permet à une collectivité de contractualiser avec les agriculteurs pour qu'ils maintiennent ou évoluent vers des pratiques qui répondent à la protection de l'environnement, ce qui leur donne droit à un paiement de la part de la collectivité.

La cellule d'animation agro-environnementale a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt afin d'évaluer si les PSE pouvaient se déployer sur son territoire. Lauréate de cet AMI, elle souhaite mener une **étude de préfiguration pour la mise en place de PSE** sur les 6 bassins d'alimentation des captages prioritaires du nord de la Nièvre. Cette étude sera un outil d'aide à la décision. Elle doit préciser la structure de PSE envisageable et la faisabilité de les développer (d'un point de vue technique, administratif et financier).

L'étude se déroulera en 5 phases, sur une durée de 6 mois (novembre à avril).

Le prestataire Ecodecision est retenu pour cette étude.

Une aide à hauteur de 80 % est possible de la part de l'Agence de l'eau.

Budget prévisionnel

Etude de préfiguration PSE (Ecodecision)	44 160 € TTC
Plan de financement prévisionnel :	
Aide AESN (80 %).....	35 328 €
Fonds propres cellule d'animation (20 %) (<i>au prorata du nb d'abonnés</i>)	8 832 €

M. Bourdoune : La qualité de l'eau est un enjeu majeur pour notre territoire. Le financement du poste de l'ingénieure agro-environnementale est la solution. On a des captages assez fragiles. La municipalité, dans la mandature précédente, a mis en place une usine de traitement de l'eau pour traiter la turbidité. Les analyses flirtent avec les limites notamment sur les métabolites du colza. Nous pourrions nous interroger de la nécessité d'une nouvelle unité de traitement de l'eau pour les produits phytosanitaires avec un coût certain pour la collectivité et les abonnés. Nous ne souhaitons pas arriver à cette extrémité. Toutes mesures incitatives sont bonnes à mettre en œuvre pour amener le monde agricole, je ne souhaite pas faire de l'agribatching, à des comportements les plus vertueux possible. Ils le font déjà. Ils n'ont pas intérêt à utiliser les produits phytosanitaires car cela a un impact sur leur santé et cela a un coût important. Le monde agricole met moins de produits que les doses recommandées, ils sont plutôt très économes. Néanmoins, il convient de constater que, du fait de la particularité de notre sous-sol, les molécules s'infiltrant dans les nappes et on les retrouve à des doses infimes dans l'eau potable. Même si elles ne représentent pas une menace actuellement pour la consommation selon ANCEST, cela reste un élément de préoccupation. Nous avons sur le territoire des industries agroalimentaires et nous avons cette obligation pour la santé des citoyens de veiller à une ressource en eau de la meilleure qualité possible. Cette étude est un outil d'aide à la décision sur la pertinence ou non des propositions formulées.

M. Guibert : D'autres territoires ont déjà avancé sur ce type de dossier, la région de l'Auxerrois. Ils avaient mis en place, sur la plaine du Saulce, des champs captant de l'alimentation en eau potable, sur des herbes, avec le développement de légumineuses qui ont la particularité d'absorber les azotes et notamment capter des nitrates et nitrites. C'est une bonne chose. Si on s'oriente pour les agriculteurs sur moins de produits chimiques qui finissent dans les eaux, on va faire des économies de traitement d'eau au niveau de la station.

M. Bourdoune : Lison Delsalle aide à la transition, travaille en bonne intelligence avec le milieu agricole et avec l'Etat. Il y a des mesures incitatives qui amène le monde agricole à être accompagné dans sa transition avec un dispositif complémentaire qui doit pouvoir permettre d'adopter à terme un dispositif de protection à proximité des captages.

Mme Maillard : Il y a eu une manifestation d'intérêt. Y a-t-il eu une mise en concurrence et d'autres prestataires ? Ecodecision est située dans le département 95 à Cergy. On aurait pu travailler avec une entreprise de Bourgogne Franche Comté avec le même profil. En 2019, le Conseil municipal avait voté un financement à 80 % pour l'animatrice. A-t-on eu cette subvention ?

M. Bourdoune : Les 80 % du poste d'animatrice sont bien évidemment obtenus. L'Agence de l'Eau tient systématiquement parole. Il a eu un appel d'offres. Différentes entreprises, opérateurs se sont positionnés par rapport à un cahier des charges. Ce sont les mieux-disants et les mieux à même de répondre à la commande formalisée et les moins chers. S'il y avait eu une entreprise locale, avec des compétences et des coûts équivalents, c'est elle que nous aurions choisie.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Coupes de bois 2021 :

Il est proposé au Conseil :

- de demander à l'Office National des Forêts le martelage des parcelles 8, 10, 21 et 32 au titre de l'exercice 2021 et de décider la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'année 2021,
- en ce qui concerne l'affouage 2021/2022,
 - de demander à l'Office National des Forêts le martelage et la délivrance de l'éclaircie de chênes des parcelles 24 et 25 et des houppiers et des petites futaies des parcelles 8, 10, 21 et 32,
 - de décider que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité de 3 garants, Messieurs Jean-Claude BIZET, Yves BIERE et Marcel SIMIER,
 - de décider de fixer le nombre de lots à 100, le montant de la redevance à 20 € TTC par lot, ainsi que les délais d'exploitation suivants :

Fin d'abattage : 15 avril 2022

Fin de débardage : 15 octobre 2022

M. Guibert : Les affouages sont sous la responsabilité de 3 garants. Comment sont-ils déterminés ? Je ne les connais pas, qui sont-ils ?

M. Girault : Ce sont trois citoyens clamecycois.

M. Bourdoune : Ce sont des garants historiques, ils nous accompagnent année après année sur l'organisation des affouages. Ils sont désignés par arrêté du maire et par leur connaissance des milieux spécifiques, des opérateurs de la forêt. Du fait de leur intégrité sans faille, ils sont reconduits d'année en année. Si l'un d'eux souhaitait arrêter, nous verrions avec les différents opérateurs et le Conseil Municipal. Cela ne peut pas être des conseillers municipaux.

M. Guibert : Vous avez adressé une lettre à M. Le Maire, Ministre de l'Economie. Tout le monde était vent debout pour défendre le commerce de proximité. Tous ces commerces qui ont été fermés car ils sont non essentiels pour la continuité sanitaire du pays. Certaines communes ont pris des arrêtés (Decize) Ils ont tous été annulés. Vous avez écrit une lettre. Je vous en félicite. Toutefois, elle aurait pu être signée pour avoir plus de poids par l'ensemble du conseil municipal. Tout le monde est pour soutien au commerce de proximité. A la suite du 2^e confinement certains commerçants ne vont pas rouvrir. Avez-vous eu une réponse ?

M. Bourdoune : Je ne vais pas vous répondre maintenant, il convient de finir de traiter les points à l'ordre du jour du Conseil municipal, notamment les affouages. Rapidement, je n'ai pas signé la lettre au Ministre de l'Economie en tant que Nicolas Bourdoune mais comme maire de Clamecy, en tant que représentant de l'ensemble des membres du conseil municipal car je n'avais aucun doute sur votre adhésion à cette démarche.

M. Guibert : Il y a des îlots d'avenir forestiers lancés par le Conseil régional depuis peu, notamment sur La Chapelle Saint André et Oudan. Nos forêts commencent à souffrir du changement climatique, trois sécheresses d'affilée, des espèces de chênes souffrent du réchauffement climatique. Ce sont des processus ilots d'avenir jusqu'à 1 ha subventionné pour la mise en place d'espèces à terme plus adaptées au futur climat. Notre collectivité devrait avancer sur ce sujet, comme les deux communes de notre territoire qui l'ont fait, pour tenter l'expérimentation sur la forêt de demain, car certaines essences sont en voie d'extinction notamment les hêtres.

M. Girault : C'est une très bonne idée. En terme de développement durable et de modification de gestion, il y a effectivement des îlots de senescence et de vieillissement. La question se pose notamment sur les pins noirs de Sembert et on en reposera la question en Conseil municipal. Que faisons-nous de ces terrains et comment peut-on valoriser de façon forestière ces terrains ? Les pins noirs souffrent de sécheresse répétitive et de l'arrivée des chenilles processionnaires, les deux phénomènes étant liés au réchauffement climatique. Elle ne m'a pas été faite par les responsables de l'ONF pour la forêt communale.

M. Carvoyeur : Est-ce qu'on reste sur 1 lot/1 personne en cas de non attribution des 100 lots ?

M. Girault : A-t-on encore suffisamment d'affouagistes à Clamecy pour l'ensemble des parcelles ? Dans le principe du partage d'un bien collectif, que chaque affouagiste ne cumule pas. Est-ce qu'il y a encore beaucoup de personnes prêtes à faire leur bois ?

M. Bourdouné : Actuellement, les affouages trouvent preneur. Les affouages ont lieu tous les 2 ans à Clamecy. Si tous les lots n'étaient pas attribués sur une année, il y aurait une discussion avec l'ONF et cela pourrait se traduire par une remise à disposition l'année suivante. C'est un principe de redistribution, un travail d'entretien des forêts, on ne donne pas le bois. La charge de travail est telle, même si le montant de l'affouage est très faible, ils ne le veulent pas. Détail : pour l'année 2019, certains affouagistes n'ont pas pu y aller au terme ou débiter. La discussion a été engagée avec l'ONF pour qu'ils puissent le faire en 2020-2021.

Mme Maillard : Les parcelles 10 et 21 ont été attribuées en 2019, il me semble. La parcelle n'a pas été totalement exploitée ? Je vous remercie de la précision pour les garants. Peut-on savoir comment se passe le tirage au sort, y a-t-il des dates ?

M. Bourdouné : On est sur les affouages 2021-2022. Le tirage au sort aura lieu au 2^e quinzaine de novembre 2021. La date exacte vous sera donnée dès qu'elle sera précisée.

M. Girault : En ce qui concerne les parcelles soumises à affouages dans un délai assez court, ce n'est pas le même type d'affouages, il ne s'agit pas que de couper du bois. Il peut s'agir aussi d'éclaircies, de houppiers, de grumes sorties. Lorsque l'on coupe des semenciers à deux ou trois ans d'intervalle, que la germination a été bonne, on peut mettre « la parcelle à nu », c'est en fait une régénération naturelle assurée, on enlève les grumes et il y a à nouveau des têtes de chênes à exploiter.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Subvention Vélo Club FFC :

La demande de subvention de fonctionnement porte sur la période du 01.10.2020 au 30.09.2021 pour un montant de 1 100,00 €.

M. Dedienne ne prend pas part au vote de part sa participation à handisport.

Mme Maillard : Vous aviez parlé d'une subvention de 1 120 € votée en décembre 2019, pour l'année 2020. Il est demandé une autre subvention 1 100 €. La demande de subvention est à cheval sur deux années ?

M. Bourdouné : C'est un club qui fonctionne en année scolaire et non civile. L'année dernière, la subvention a été attribuée en novembre. C'est spécifique à certaines associations. Cela peut nous amener à réfléchir à une démarche d'homogénéisation des demandes de subvention pour plus de lisibilité. L'attribution des subventions en début d'année permet d'avoir une vision globale du soutien financier de la collectivité, ce qui n'empêche pas une demande de subvention exceptionnelle suite à des investissements nécessaires ponctuellement. La collectivité soutient les associations sportives, elles sont des éléments importants du lien social et des structures d'éducation populaire. C'est aussi par les associations sportives que nous faisons société.

Mme Maillard : Ce n'était pas une critique.

Cette subvention est adoptée à l'unanimité.

M. Bourdoune : 1° Je voulais d'abord vous donner des éléments sur la situation sanitaire prise en charge par l'hôpital. J'ai eu un appel en début de journée avec M. Roussel le directeur délégué et nous sommes régulièrement en contact car je suis président du conseil de surveillance de l'Hôpital. Il y a eu ce matin une cellule de crise du Groupement Hospitalier de l'Yonne auquel nous sommes rattachés et un point général sur l'hôpital de Clamecy.

La situation aujourd'hui : Nous avons 3 patients sont hospitalisés en COVID dont 2 de Mâcon. Une personne est retransférée sur Mâcon jeudi et une vendredi. Il restera un patient en unité de soins continus qui intégrera un lit de médecine libéré. Il n'y aura plus qu'un lit COVID. Côté EPAHD Boudard, il y a 8 jours nous avons été alertés un cas positif déclaré. Cette personne a été prise en charge dans les meilleures conditions possible. Une centaine de tests ont été réalisés auprès du personnel et des résidents. Aucun ne s'est révélé positif, donc tout le monde était négatif. La personne positive est stabilisée et son état médical s'améliore de jours en jours.

A eu lieu aujourd'hui la 2° vague de dépistage pour lequel nous aurons les résultats d'ici un ou deux jours. On les espère négatifs car aucune personne n'a depuis développé le moindre symptôme. La situation reste difficile sur la Nièvre qui impacte un peu plus les hôpitaux de l'Yonne. A Clamecy, même si nous connaissons tous des personnes positives ou cas contact, il y a peu de développement de version grave de la maladie sur notre territoire.

Nous avons reçu la lettre d'information aux maires de la Préfecture en date du 10 novembre. Le taux d'incidence national est de 429,94/100 000 ; en BFC : 581,58 on n'est pas de très bons élèves. Au niveau de la Nièvre, on est à 324,63. Le seuil d'alerte est de 50/100 000 donc on est bien au-dessus. Le taux d'incidence des plus de 65 ans : 563 en BFC et 316,18 pour la Nièvre. Le taux de positivité : 19,79 au niveau national ; 23,38 BFC et 15,11 au niveau de la Nièvre. Nous sommes les bons élèves de BFC, mais nous sommes dans une situation qui reste très critique.

On vous encourage à respecter en permanence les gestes barrières, porter le masque et inciter les personnes qui ne s'impose pas cette discipline, à se protéger et surtout à protéger les autres. En contexte de crise, on ne peut se permettre de jouer avec la santé.

2° Les commémorations du 11 novembre demain. Nous avons invité l'ensemble du conseil municipal ainsi que les habitants qui souhaitaient se joindre. La problématique s'est dégradée du fait du contexte sanitaire et du nouveau confinement, ce que l'on déplore. Ce sont des moments importants pour une collectivité, c'est un devoir de mémoire nécessaire. Malheureusement, nous sommes aussi les représentants de l'Etat et il nous appartient de respecter le protocole mis en place par l'Etat et la « doctrine » exigée par la Préfecture, par Madame la Préfète Sylvie Houspic. Dans ce contexte, nous avons été amenés à renvoyer un 2° message vous informant que malheureusement, nous ne pouvons pas vous convier aux cérémonies. Elles doivent se dérouler de manière très restreinte, sans public, avec la limitation du nombre de participants est autour de 5 ou 6 en fonction des collectivités. La Préfète préfère que ce soit 5. Pour Clamecy, et nous le déplorons, nous aurions souhaité que l'ensemble membres de ce conseil municipal puisse participer : nous ne serons que 4 élus, 1 représentant du Comité d'entente à titre dérogatoire car il n'est pas trop âgé, les représentants des anciens combattants sont des personnes à risques et nous ne souhaitons pas mettre qui que ce soit en danger, et Monsieur le Sous-Préfet qui souhaite participer.

Nous comprenons cette décision qui n'est pas prise de bon cœur. On est sur un mode dégradé, on applique la doctrine imposée par la Préfecture. Reviendrons le temps des jours heureux et nous pourrons de nouveau participer avec l'ensemble du conseil municipal aux cérémonies puisque c'est l'un des lieux de rassemblement et de « communion » auprès des valeurs de la République, qui nous rassemblent au sein de notre engagement à l'intérieur de cette collectivité.

M. Guibert : J'ai dit tout le message à faire passer. Il fallait avoir une réaction, vous l'avez eue et je saluais votre courrier à M. Le Maire. Ma seule doléance est la signature par le Conseil Municipal, mais vous avez expliqué le faire au nom de l'ensemble du Conseil municipal. C'est important pour soutenir le commerce de proximité qui est durement impacté. Certains commerces en souffrent et ne rouvriront pas leur rideau. L'Etat doit trouver des solutions. Est-ce que les priver de jouir de leur simple liberté de commerce, cela va changer la donne.

Par exemple, Leclerc renonce actuellement au rayon jouets. Pourquoi on empêche ce rayon, alors qu'il n'y a pas de magasin de jouets à 40 km, Leclerc le propose en drive. Cela n'a pas de sens. Quelques mesures sont mal calibrées certes nationales, par rapport à notre territoire. Ce n'est pas l'ouverture des commerces de proximité qui va influencer sur la santé. Ce n'est pas là où il y a pléthore de gens.

Il y a péril en la demeure pour l'économie. Il fallait un geste pour ces commerçants, être un porte-parole de ces professionnels et indépendants. J'espère que M. Le Maire pourra répondre pour débloquer cette situation, je l'espère à partir du 15 novembre.

M. Bourdouné : La démarche effectuée a été saluée par la Préfecture, car ce n'était pas une incitation à la désobéissance, ni une posture de prendre un arrêté illégal dont on savait qu'il serait cassé. La Préfète s'est fait le relai immédiat, sous son couvert, au Ministre concerné et ne manquera pas de revenir vers nous pour nous faire parvenir des éléments de réponse. Nos demandes ont été prises en considération quant à une évolution éventuelle et attendons beaucoup des annonces du Président de la République en fin de semaine. Je ne pense pas que les commerçants de proximité soient les clusters majeurs, les lieux de propagation de la pandémie. Nous avons des petits commerçants qui sont à même de faire respecter les consignes pour réduire le risque à quasiment zéro.

Certains d'entre eux se trouvent en difficulté. La commune est engagée dans une démarche de soutien, Nous faisons un point régulier avec le Président de l'association tous les lundis. Nous travaillons ensemble à l'élaboration d'un Drive qui permettra, de manière accélérée, à assurer un minimum de chiffres d'affaires. Le Président des commerçants doit m'informer si certains de ses collègues se trouvaient confrontés à des réelles difficultés et des risques de fermeture. Des moyens spécifiques pourraient être mobilisés de la commune et de la communauté de communes, qui a la compétence économique, pour essayer de limiter au maximum le nombre de fermeture et pour qu'aucun commerçant ne soit conduit à cette extrémité, la perte de son activité.

Je souhaite remercier Olivier Georges pour son engagement auprès de notre collectivité lors de ces deux dernières années. Olivier Georges est devenu DGS depuis le 1^{er} octobre 2018. C'est véritablement un DGS d'exception. Le Maire qui m'a précédé et moi-même avons eu un réel plaisir à travailler avec lui. Au-delà des affinités électives, il est un technicien hors pair, il a des véritables qualités humaines, il a un véritable réseau, un sens des finances d'exception. On perd

beaucoup en perdant ce DGS. Mais son choix est lié à une opportunité, une proposition qu'à sa place je n'aurais pas refusée. Il va se retrouver, comme vous l'avez appris par les médias, directeur du Parc Naturel du Morvan. Je n'arrive pas à le dire tellement cela me brise le cœur. Ils ont de la chance. Au nom du conseil municipal, je le remercie. Je le signale aujourd'hui car c'était son dernier conseil municipal avec nous. Dès la confirmation de son départ a été confirmé. Un nouveau recrutement est enclenché avec des entretiens début décembre. Nous pouvons espérer une prise de poste d'un ou d'une futur(e) DGS au mieux janvier/février 2021. Sachant qu'un intérim de qualité sera assurée par son adjointe, Joëlle Gaudry. Olivier, au nom des élus, des adjoints, du conseil municipal tous ceux qui ont eu le plaisir d'apprécier la qualité de ton travail, nous souhaitons te remercier.

M. Georges : Merci pour vos propos. Ce merci me va droit au cœur. La vie professionnelle est ainsi faite que je n'ai pas pu contrecarrer cette proposition, cette possibilité professionnelle qui me faire rejoindre le territoire où je vis. Je remercie pour le travail pendant les 2 années extraordinaires au sein de cette commune, cette collectivité a des atouts majeurs, exceptionnels. Je vous remercie pour votre confiance. Merci aux chefs de services ici présents. Je tiens à témoigner aujourd'hui : cette équipe technique est chère et pleine de valeurs positives. Encore merci pour des deux années à Clamecy, je ne les oublierais absolument pas et la bonne continuation à Clamecy.